

Procès-verbal du COSP

siégeant en formation élargie aux membres du COPIL
du 07/04/2026 (salle du Conseil)

Sous la présidence la Directrice de l'EUR LexSociété Eva MOUIAL BASSILANA

Au titre du COSP :

Étaient présents : Madame la Doyenne E. MOUIAL BASSILANA, A. MILLET-DEVALLE, C. AMBROISE-CASTEROT, V. MARTIGNY, F. SIIRIAINEN, G. CALLEMEIN, A. PERETTI, C. EL KAIM, U. BELLAGAMBA, B. THERACHE, C. LEQUESNE, B. BARRE, X. LATOUR, P. LUPPI, L. ANTONINI-COCHIN, J-C MARTIN, D. BOUSTANI, M. TRUJILLOS

Avait donné procuration : G. LERAY, S. BLOT-MACCAGNAN, B. FERRARI, A. RAINAUD, M-A GRANGER,

Étaient absents non représentés : F. CROUZATIER-DURAND, A. LAGELLE, T. MARTEU, M-O DIEMER, M. MOLLE, H. FAGET, M. MATEI, N. PIGEON, S. LAPLANCHE-SERVIGNE, T. MARCOTTE, V. THOMAS, C. NAVARRO, M. OUAKNINE

Au titre du COPIL :

Étaient présents : Madame la Doyenne E. MOUIAL BASSILANA, U. BELLAGAMBA, C. LEQUESNE, G. CERQUEIRA, M. ORTOLANI, M-C. LASSERRE

Avait donné procuration : F. BELLONE, G. LERAY, M. DIDI ALOUI

Étaient absents non représentés : Y. RUMPALA, P. TÜRK, E. WALLISER, C. COURTIN, J. LEPOUTRE

Étaient présents en qualité d'invités : N. BARTOLO, assistante de la Doyenne, L. CALLIGE, responsable du service de la scolarité, M. ALVAREZ, responsable du service des relations internationales, D. HURON, Directeur du département de gestion IAE *en visioconférence*,

❖ *La séance débute à 9h07*

1. PROCÈS-VERBAL

- Approbation du procès-verbal du COSP/COPIL du 19 février 2026 – **Vote**

Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité le procès-verbal du COSP/COPIL du 8 janvier 2026.

25 Pour - 0 Contre - 0 Abstention

- Approbation du procès-verbal du COSP/COPIL exceptionnel du 6 mars 2026 – **Vote**

Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité le procès-verbal du COSP/COPIL du 8 janvier 2026.

25 Pour - 0 Contre - 0 Abstention

2. INFORMATIONS DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION

La Directrice de l'EUR LexSociété Eva MOUIAL BASSILANA présente l'évolution des taux de réussite en licence et leur évolution couvrant la période pré-Covid (2018-2019) jusqu'à l'année universitaire 2024-2025. Ces statistiques ont été demandées par les membres du conseil lors du dernier COSP/COFIL.

Laurent CALLIGE est remercié pour le travail réalisé.

Une évolution des taux de réussite est observée sur la période allant de 2018-2019 (pré-Covid) à l'année universitaire 2024-2025, en lien avec des transformations des modalités d'évaluation. Avant 2022, le système reposait sur le principe de la double moyenne, qui imposait aux étudiants d'obtenir à la fois la moyenne dans les matières à travaux dirigés (matières majeures) et la moyenne générale du semestre. Ce dispositif a été abandonné au profit d'un système fondé sur une pondération renforcée des coefficients, dans lequel les matières majeures se voient attribuer un poids plus important, afin de maintenir un niveau d'exigence comparable, voire plus strict.

Par ailleurs, la période de crise sanitaire a eu un impact significatif sur les résultats. En 2018-2019, les taux de réussite s'établissaient à 47 % en L1, 68 % en L2 et 88 % en L3. Durant l'année 2019-2020 marquée par le Covid, une hausse notable des taux de réussite a été constatée, en raison des conditions particulières d'examen. Cette tendance s'est ensuite inversée en 2021-2022, avec une baisse marquée des résultats, traduisant notamment un effet de rattrapage pour des cohortes fragilisées. Depuis 2022, une stabilisation progressive est observée, suivie d'une légère reprise à la hausse en 2023-2024, avec des taux proches de 48 % en L1, 56 % en L2, tandis que la L3 demeure stable autour de 88 %. Les résultats en Master 2 restent également élevés.

L'analyse des effets de la réforme montre que la suppression de la double moyenne n'explique pas à elle seule les évolutions constatées. En effet, l'exemple d'un étudiant fictif met en évidence que, à résultats identiques, celui-ci échoue à valider son semestre aussi bien dans l'ancien système que dans le nouveau. voire plus, le nouveau système avec des coefficients 5 sur les matières « majeures » montre une moyenne générale inférieure à celle issue du calcul dans l'ancien système dit de la double moyenne. Cela semble bien confirmer que les ajustements de coefficients permettent de préserver un niveau d'exigence équivalent.

Enfin, la structure des coefficients souligne le rôle central des matières à travaux dirigés, qui représentent environ 60 % de la note globale et demeurent déterminantes dans la réussite des étudiants. À l'inverse, les matières sans TD ainsi que les compétences transversales (anglais, expression écrite, informatique) ont un poids limité, qui a même diminué au fil du temps. Elles ne permettent donc pas de compenser des résultats insuffisants dans les matières majeures, ce qui confirme la cohérence du dispositif avec l'importance accordée à ces enseignements.

La question est soulevée par Xavier LATOUR de la possibilité de réaliser une simulation à l'échelle d'une cohorte entière, afin de disposer d'une analyse plus objective et précise des effets du dispositif sur les taux de réussite. Une telle démarche permettrait de mieux mesurer les conséquences chiffrées des modalités actuelles d'évaluation.

Par ailleurs, un cas particulier a été évoqué, celui d'une étudiante absente à l'épreuve terminale de droit constitutionnel. En l'absence de copie, une note de 0/20 lui a été attribuée, entraînant une moyenne de 4,5/20 dans cette matière. L'étudiante présente également des résultats contrastés dans les matières sans travaux dirigés, avec notamment deux notes inférieures à la moyenne. Néanmoins, malgré cette absence à une épreuve majeure et des résultats globalement insuffisants, elle parvient à valider son semestre, voire son année, en raison des mécanismes de compensation. Xavier LATOUR demande qu'une réflexion soit menée sur les règlements d'examen, notamment s'agissant de la possibilité de valider un semestre sans avoir composé dans une matière majeure. Il pose aussi la question de l'évolution des taux de réussite dans les autres facultés de droit en France. L'augmentation n'est pas aussi nette partout. L'interprétation des chiffres niçois doit être faite dans

cet environnement plus large. Il est par ailleurs relevé que la fraude paraît difficilement expliquer à titre principal une augmentation (+11% en L1 entre 23-24 et 24-25).

La Directrice de l'EUR répond que les chiffres niçois sont proches de la moyenne nationale si l'on en croit le classement réalisé par le ministère et selon les chiffres présentés lors des réunions en central. Quant à l'augmentation du taux de réussite en L1, elle rappelle que cette hausse a été constatée dans toutes les composantes d'UniCa.

La Directrice de l'EUR LexSociété Eva MOUIAL BASSILANA souligne que les pratiques d'évaluation ont évolué ces dernières années. De nombreux collègues ont, par exemple, abandonné les devoirs maison au profit de contrôles continus plus réguliers, tels que des interrogations en TD. Ces ajustements contribuent à modifier les modalités d'évaluation des étudiants et peuvent avoir un impact sur les résultats observés.

Dans ce contexte, si les données présentées répondent à une demande et constituent un état des lieux utile, il convient de rester prudent quant aux conclusions qui pourraient en être tirées.

À partir du cas évoqué, plusieurs questions de fond sont mises en débat :

- Est-il acceptable qu'un étudiant puisse valider son semestre sans avoir composé dans l'une des matières à TD ?
- Faut-il envisager la mise en place d'une note éliminatoire, comme cela a pu exister par le passé, empêchant la validation en cas d'absence à une épreuve majeure ?

S'agissant de la demande de statistiques sur une cohorte entière, la Directrice de l'EUR précise que si cette demande était collective, elle pourrait effectivement être étudiée mais à condition que la chose soit techniquement faisable et raisonnablement réalisable par la scolarité.

Laurent CALLIGE répond que la réalisation d'une simulation à l'échelle d'une cohorte complète se heurte à des contraintes techniques importantes. Une telle analyse supposerait une re-modélisation des données dans des outils tels qu'Apogée, dont l'exploitation reste complexe. De même, certains outils d'analyse (comme Sphinx) nécessitent des paramétrages spécifiques qui ne sont pas encore pleinement opérationnels. Dans ce contexte, il apparaît difficile de solliciter, à court terme, la production de ce type de données.

Il est rappelé que les étudiants peuvent renoncer au mécanisme de compensation, notamment pour se présenter en seconde session afin d'améliorer leurs résultats en cas de note très faible ou pénalisante. Toutefois, contrairement à certaines autres composantes, il n'est pas possible de repasser uniquement une matière déjà validée : toute UE validée est définitivement acquise.

La renonciation à la compensation constitue donc la seule option. Elle s'applique à l'ensemble des notes inférieures à la moyenne au sein de l'UE ou du semestre concerné, ce qui implique que l'étudiant doit repasser toutes les épreuves correspondantes, et non seulement celle qu'il souhaite améliorer.

La Directrice de l'EUR LexSociété Eva MOUIAL BASSILANA rappelle que la mission première reste l'évaluation des étudiants, dont l'objectif est de mesurer et de sanctionner l'acquisition des connaissances. Cette question est centrale et s'inscrit également dans un contexte plus large, notamment en lien avec l'état général des universités (massification, maque de moyens, etc.) et l'évolution du public étudiant.

Il apparaît nécessaire d'ouvrir une réflexion collective approfondie sur ces enjeux. À cet égard, l'organisation de temps d'échange dédiés est jugée indispensable afin de partager les constats et d'identifier des pistes d'adaptation.

Elle souligne que les évolutions observées ne sont ni anecdotiques ni propres à la seule faculté. Elles s'inscrivent dans un contexte plus global : les profils et les parcours des étudiants ont évolué au cours des dix à quinze dernières années. Ce constat appelle à une adaptation des pratiques pédagogiques, des méthodes d'évaluation, la notation n'étant qu'un des éléments, mais pas le seul. Les solutions ne sont pas nécessairement immédiates ni simples à mettre en œuvre.

Dans ce contexte, une mobilisation collective des équipes pédagogiques, notamment au sein de la commission pédagogique, apparaît essentielle pour accompagner ces évolutions.

3. SCOLARITÉ - FORMATIONS

La Directrice de l'EUR expose la mise en place, à l'échelle de l'université, d'un nouveau mode de calcul du coût des diplômes universitaires (DU), tenant compte des « coûts complets », qui conduit à engager une réflexion sur le maintien de certaines formations, en particulier lorsqu'elles sont déficitaires. Elle souligne toutefois que certains DU, bien que peu rentables, présentent un intérêt pédagogique majeur, contribuent au rayonnement de la faculté et répondent à des enjeux sociétaux importants, notamment dans les domaines de la médiation, de la protection de l'enfance ou des violences faites aux femmes.

Dans ce contexte, l'enjeu consiste à trouver un équilibre entre le niveau des droits d'inscription et le coût réel des formations, afin d'arbitrer entre soutenabilité financière et maintien de formations stratégiques. Il est par ailleurs relevé que l'ensemble des DU est géré avec rigueur par leurs responsables. Certains diplômes contribuent significativement aux ressources propres de la composante, comme ceux en droit monégasque, en protection des données ou en droit de l'animal, tandis que d'autres présentent des contraintes structurelles spécifiques, à l'image du DU de médiation, dont le volume horaire élevé entraîne un coût de fonctionnement plus important.

Laurent CALLIGE rappelle que les diplômes d'université ou diplômes d'établissement, doivent, comme l'ensemble des formations, faire l'objet d'une présentation annuelle de leur maquette et d'un vote en COSP. Toutefois, leur régime juridique demeure plus souple, dans la mesure où ils ne sont pas soumis à une procédure d'accréditation.

- Validation des modifications des maquettes et MCC des DU, et nouvelles règles financières –
Vote

DU Médiation : Directeurs Thibault GOUJON BETHAN et Marie-Odile DIEMER

Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité la décision de faire évoluer le Diplôme Universitaire Médiation vers un format partiellement distanciel.

28 Pour - 0 Contre - 2 Abstentions

Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, a voté à la majorité contre le maintien en l'état du Diplôme Universitaire de médiation en présentiel.

3 Pour - 24 Contre - 2 Abstentions

DU Protection de l'enfance : Responsables Fabienne GHELFI et Laurent SELLES (HETIS)

Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité les modifications de la maquette et des MCC, ainsi que les nouvelles règles financières du Diplôme Universitaire Protection de l'enfance.

29 Pour - 0 Contre - 1 Abstention

DU Violences faites aux femmes : Responsable Magali BOUCARON NARDETTO et Vanessa MILCHTEN (HETIS)

Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité les modifications de la maquette et des MCC, ainsi que les nouvelles règles financières du Diplôme Universitaire Violences faites aux femmes.

27 Pour - 0 Contre - 3 Abstentions

DU des Hautes Études Juridiques et Politiques de l'Académie de Droit de Nice : Responsable Gustavo CERQUEIRA

Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité le maintien en l'état de la maquette et des MCC, ainsi que les nouvelles règles financières du Diplôme Universitaire des Hautes études juridiques et politiques de l'Académie de droit de Nice.

30 Pour - 0 Contre - 0 Abstention

DU d'Anglais : Responsable Lynsey REDFERN -Modifications sur l'admission (niveau d'anglais et prérequis)

Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité les modifications du Diplôme Universitaire d'Anglais

27 Pour - 0 Contre - 3 Abstentions

DU DPO – Compliance numérique : Responsable Caroline LEQUESNE

Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité la maquette et les MCC, ainsi que les nouvelles règles financières du Diplôme Universitaire DU DPO – Compliance numérique

28 Pour - 0 Contre - 2 Abstentions

DU droit de l'animal : Responsable Marie-Cécile LASSERRE – Passage en mode hybride sur certaines matières

Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité les modifications apportées au Diplôme Universitaire droit de l'animal

27 Pour - 0 Contre - 3 Abstentions

Certificats DU Droit Monégasque : Responsable Yves STRICKLER

Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité les modifications de la maquette et des MCC, ainsi que les nouvelles règles financières du Certificat n°1 " Histoire et institutions politiques" (part du DU de droit monégasque)

30 Pour - 0 Contre - 0 Abstention

Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité les modifications de la maquette et des MCC, ainsi que les nouvelles règles financières du Certificat n°2 " Institutions judiciaires et droits des personnes" (part du DU de droit monégasque)

30 Pour - 0 Contre - 0 Abstention

Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité les modifications de la maquette et des MCC, ainsi que les nouvelles règles financières du Certificat n°3 " Obligations et commercial" (part du DU de droit monégasque)

30 Pour - 0 Contre - 0 Abstention

Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité les modifications de la maquette et des MCC, ainsi que les nouvelles règles financières du Certificat n°4 " Droit pénal et droit administratif" (part du DU de droit monégasque)

30 Pour - 0 Contre - 0 Abstention

Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité les modifications de la maquette et des MCC, ainsi que les nouvelles règles financières du Certificat n°5 " Particularité monégasque de droit privé" (part du DU de droit monégasque)

30 Pour - 0 Contre - 0 Abstention

Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité les modifications de la maquette et des MCC, ainsi que les nouvelles règles financières du Certificat n°6 " Procédures et Monaco et la vie internationale" (part du DU de droit monégasque)

30 Pour - 0 Contre - 0 Abstention

DU Droit Monégasque : Responsable Yves STRICKLER – Modification en troisième année d'un oral mis à la place d'un écrit.

Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité les modifications de la maquette et des MCC, ainsi que les nouvelles règles financières du Diplôme Universitaire de droit monégasque.

30 Pour - 0 Contre - 0 Abstention

DU Gestion de Patrimoine des Majeurs Protégés : Co-Responsables : Anne-Sophie SIEW-GUILLEMIN et Anne-Sophie GINON – Ce DU s'adosse à la nouvelle licence professionnelle.

Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité les modifications de la maquette et des MCC, ainsi que les nouvelles règles financières du Diplôme Universitaire Gestion de patrimoine des majeurs protégés.

28 Pour - 0 Contre - 2 Abstentions

David HURON intervient et précise en tant que membre du CAC, le Vice-président Formation a indiqué la volonté de la gouvernance de rationaliser l'offre de diplômes d'université.

Il apparaît que le nombre de DU est jugé trop important, et qu'une attention particulière sera portée à leur équilibre, notamment financier, dans le cadre des nouvelles normes mises en place par l'université. Dans ce contexte, le maintien de certains DU non équilibrés financièrement pourrait être remis en question.

Il est précisé que, pour conserver de tels diplômes, il sera nécessaire de disposer d'arguments solides, notamment en termes d'intérêt pédagogique, de rayonnement ou de positionnement stratégique.

La tendance actuelle de la gouvernance ne semble pas favorable au maintien de formations structurellement déficitaires sans justification étayée.

4. PÉDAGOGIE

- Accompagnement à la réussite des étudiants L2/L3 (A.R.E.) – **Vote**

Ugo BELLAGAMBA présente le dispositif d'accompagnement à la réussite des étudiants en licence, initialement mis en place en L1 et appelé à être étendu aux niveaux L2 et L3.

Ce dispositif existe depuis plusieurs années, notamment à travers une année préparatoire précédemment placée sous la responsabilité de Stéphanie MACCAGNAN.

Depuis cette année, il est piloté par les responsables d'orientation et de suivi pédagogique (ROSP), Mehdi MEZAGUER et Benjamin FERRARI, en lien avec Marc-Antoine GRANGER, principaux contributeurs au dispositif présenté.

Le parcours « réussite », expérimenté cette année en L1, a accueilli 17 étudiants pour une capacité initiale d'environ 20 places.

Il repose sur un accompagnement renforcé, incluant : une adaptation du parcours sur une année, le remplacement de certaines options par des enseignements ciblés, tels que :

- ateliers de langue juridique,
- méthodologie juridique avancée,
- culture générale juridique,
- et autres modules méthodologiques.

Il est proposé aux membres du conseil de poursuivre et stabiliser le dispositif en L1, de l'étendre à la L2 dès la rentrée 2026-2027, avec une augmentation de la capacité d'accueil (de 20 à 30 étudiants), et d'envisager, à terme, une déclinaison en L3 (non prévue pour l'année à venir).

Cette évolution s'inscrit dans une logique progressive de renforcement de l'accompagnement à la réussite des étudiants. Il reprend les principes du parcours de L1, tout en étant plus léger, les étudiants concernés ayant déjà bénéficié d'un premier accompagnement.

Le dispositif a fait l'objet de plusieurs réunions de travail associant les équipes pédagogiques et la gouvernance, afin d'en assurer la cohérence à l'échelle de l'établissement.

La mise en œuvre de son extension est soumise aux étapes de validation suivantes :

- Présentation et validation en COSP/COPIL,
- Transmission d'une feuille de route (format institutionnel),
- Vote en CAC.

Le parcours prendrait la forme de quatre séminaires méthodologiques 2 au semestre 3, 2 au semestre 4, d'une durée d'1h à 1h30 chacun.

Ces séminaires ne donnent lieu à aucune évaluation ni notation. Ils visent exclusivement un accompagnement méthodologique.

Trois axes principaux sont identifiés :

- Consolidation des exercices juridiques fondamentaux (cas pratique, commentaire de texte, dissertation),
- Renforcement des capacités d'analyse, notamment des décisions de justice,
- Développement des compétences orales, devenues essentielles en L2.

Les bénéficiaires seront identifiés selon trois critères principaux :

- des résultats insuffisants en TD (entre 8 et 10/20),
- des résultats fragiles aux examens terminaux, notamment dans les matières à fort coefficient (entre 10 et 10,5/20),
- les étudiants ayant déjà bénéficié du parcours réussite en L1 et présentant encore des fragilités.

Les inscriptions seront pilotées par les ROSP sur la base des critères de ciblage définis, mais également en réponse à des demandes volontaires d'étudiants.

Dans la mesure où toutes les places pourraient ne pas être pourvues par le seul ciblage, une ouverture à des profils plus solides mais demandeurs est envisagée.

Ce parcours s'intègre dans une politique plus large d'accompagnement à la réussite, incluant notamment, les dispositifs d'accueil, le tutorat, et les actions méthodologiques existantes.

S'agissant de la L3, il est proposé de ne pas mettre en place immédiatement un dispositif équivalent. Une réflexion est engagée en vue d'un accompagnement plus large, intégré aux compétences transversales obligatoires, dans une logique de généralisation (« massification »).

Compte tenu des enjeux, il est proposé de différer cette mise en œuvre à la rentrée 2027-2028, afin d'éviter toute précipitation et de garantir la cohérence du dispositif.

Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité les propositions faites concernant l'accompagnement à la réussite des étudiants de L2/L3

27 Pour - 0 Contre - 3 Abstentions

- Numérique : EFELIA et Compétences Transversales en L3

Ugo BELLAGAMBA présente ce point et précise que le dispositif EFELIA se distingue du parcours « réussite » et s’inscrit dans une démarche déjà engagée sous un précédent décanat, visant à personnaliser les compétences transversales par secteur disciplinaire.

Si ces compétences restent obligatoires et communes à l’ensemble des étudiants en L1, il est possible — et fortement recommandé — qu’en L3, elles soient adaptées aux spécificités de la discipline, tout en conservant leur caractère transversal.

Dans ce cadre, il est envisagé de déployer, à partir du semestre 5 (rentrée 2026-2027), un dispositif de compétences transversales consacré à l’intelligence artificielle, à destination des étudiants en droit et science politique.

Ce projet est piloté au niveau du campus par les référents EFELIA, dont Ugo BELLAGAMBA et Julie CHARPENET, cette dernière ayant assuré un rôle particulièrement actif dans sa mise en œuvre récente.

Il est précisé que ce dispositif ne vise pas à se substituer aux enseignements juridiques existants en matière d’intelligence artificielle, mais à former les étudiants aux usages de l’IA, dans un cadre éthique et réglementaire, en préparation notamment de leur entrée en Master.

Le programme, en cours de finalisation (validation attendue d’ici fin juin), s’articulerait autour de quatre modules, représentant environ 6 heures d’enseignement, avec une mise en œuvre initialement à distance (complétée, si possible, par du présentiel).

Les modules envisagés sont les suivants :

- Usages de l’IA dans les professions juridiques (intervenant pressenti : Lemy Duong Godefroy
- Usages de l’IA à l’université (enseignement et recherche) assuré par Marc GUERRINI
- Humanités numériques et usages de l’IA dans la recherche, assuré par Gwenaëlle CALLEMEIN
- Usages éthiques de l’IA par les étudiants assuré par Ugo BELLAGAMBA, en lien avec des travaux menés dans le cadre du master piloté par Caroline LEQUESNE.

Les contenus devront être finalisés d’ici fin juin, avec une mise en ligne des supports et exercices (notamment via des outils numériques) pour un déploiement à partir de la rentrée de septembre.

5. RELATIONS INTERNATIONALES

- Renouvellement de la convention de mobilité étudiante avec l’Université de Laval (Canada) – **Vote**

Maria ALVAREZ présente aux membres du conseil deux conventions pour validation.

Renouvellement de la convention avec l’Université de Laval (Canada) initialement signée en 2016. Cette convention prévoit exclusivement des mobilités étudiantes, dans le cadre d’un partenariat fondé sur la réciprocité et sans frais d’inscription supplémentaires. Compte tenu de la forte attractivité de cette destination, il est proposé : de maintenir les mobilités existantes en licence et en master et d’augmenter le nombre de places en licence.

Le conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité le renouvellement de la convention de mobilité étudiante avec l’Université de Laval (Canada)

29 pour - 1 abstention - 0 contre

La seconde convention porte sur la mise en place d’un double diplôme de niveau Master avec University of Essex (Royaume-Uni). Le dispositif prévoit : une première année de Master réalisée au sein de l’établissement, suivie d’une seconde année en mobilité à Colchester. Les mentions

concernées sont : droit des affaires, droit public et droit international. Il est à noter que des frais d'inscription s'appliquent pour l'année effectuée au Royaume-Uni.

À titre de comparaison :

- étudiants britanniques : environ 9 400 £,
- étudiants internationaux : environ 22 600 €,
- étudiants niçois dans le cadre de ce partenariat : 12 000 £.

Cette tarification résulte d'une négociation ayant permis une réduction significative (environ 10 000 £), rapprochant ainsi les frais de ceux acquittés par les étudiants locaux.

L'University of Essex constitue un partenaire privilégié, avec des mobilités déjà existantes en licence, des échanges académiques sans délivrance de double diplôme et désormais ce troisième niveau de coopération avec la création du double diplôme.

Le conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité la convention de double master en partenariat avec University of Essex (Royaume-Uni)

29 pour - 1 abstention - 0 contre

6. QUESTIONS DIVERSES

La Directrice de l'EUR Eva MOUIAL BASSILANA informe le conseil que Madame Hania KASSOUL, maître de conférences, rattachée au CERDP est admissible à l'agrégation de droit privé et sciences criminelles.

Sara PRETTO intervient sur la question de la rationalisation des abonnements, en indiquant que plusieurs directeurs ont été consultés en amont de la prochaine commission documentaire, notamment au sujet des ressources papier. Ce dossier, porté par Grégoire LERAY, a donné lieu à une consultation des responsables à partir d'une liste d'abonnements, faisant apparaître des positions contrastées entre maintien intégral et suppressions plus larges.

Une position équilibrée doit encore être définie. Il est rappelé que la procédure prévoit un examen en commission documentaire, suivi d'une présentation en COSP, puis d'une validation en conseil documentaire conjoint. Les responsables sont invités à préciser rapidement leurs priorités, compte tenu d'engagements contractuels avec les éditeurs qui s'inscrivent dans la durée et restent difficiles à modifier dans un contexte budgétaire contraint.

Sara PRETTO informe les membres du conseil sur l'état des magasins documentaires touchés par de la moisissure affectant l'ensemble des espaces de stockage. Des mesures conservatoires ont été immédiatement mises en place, avec l'isolement des collections les plus sensibles, notamment patrimoniales, temporairement déplacées en salle de formation, ainsi que la suspension de l'accès aux magasins. Un tri des collections sans objectif de destruction malgré l'ampleur de la contamination et un éventuel transfert vers des espaces mieux adaptés est en cours de réflexion. Des contacts ont été pris avec des organismes spécialisés pour accompagner la gestion de cette situation, et des besoins en espaces supplémentaires pourraient émerger afin d'assurer la conservation temporaire des fonds.

Maxime TRUJILLOS étudiant élu au COSP/COPIL interpelle les membres du conseil sur les difficultés rencontrées par les étudiants de master 1 dans le cadre des candidatures en master 2. Il met en avant la date limite fixée au 19 avril, tombant un dimanche, ainsi qu'un manque de lisibilité des modalités de candidature, les informations disponibles en ligne portant principalement sur les délais.

Il souligne également que de nombreux étudiants ne se sentent pas prêts à candidater à ce stade, en raison d'un calendrier jugé trop contraint et proche de la préparation des examens. S'il reconnaît

une part de responsabilité dans l'interprétation des informations, il insiste néanmoins sur la nécessité d'une communication plus claire et mieux anticipée.

La Directrice de l'EUR Eva MOUIAL BASSILANA rappelle que le calendrier des candidatures en Master 2 répond à une contrainte organisationnelle : les responsables de formation doivent disposer d'une visibilité suffisante sur les candidatures internes (M1 vers M2) afin de pouvoir ensuite traiter les candidatures extérieures dans de bonnes conditions. Cette articulation explique en partie le positionnement des dates limites.

Il est également précisé qu'une campagne d'information a été menée en amont, même si des difficultés de compréhension ou d'appropriation peuvent subsister pour certains étudiants.

Enfin, il est souligné que le choix d'orientation vers un Master 2 s'inscrit en principe dans une réflexion anticipée, conduite tout au long de l'année, voire dès l'entrée en Master 1.

Maxime TRUJILLOS précise que la principale difficulté rencontrée par les étudiants concerne la rédaction des lettres de candidature.


Certains étudiants ayant prévu de s'y consacrer après les examens, considérant qu'ils disposeraient alors de meilleures conditions de travail pour finaliser leur dossier.

La Directrice de l'EUR clôt la séance en rappelant les dates des événements à venir.

Dates des prochains COSP/COPIL : - Vendredi 5 juin 2026 – 9h - Mercredi 8 juillet 2026 – 9h	Job dating - Jeudi 9 avril au CROUS - 9h Cérémonie de remise des diplômes - Vendredi 10 avril 2026 Soirée des partenaires - Mardi 30 juin 2026 Garden Party - Mercredi 8 juillet 2026 midi
--	---

❖ *L'ordre du jour étant épuisé la séance se termine à 11h38*

Nadine BARTOLO
Secrétaire de séance



Eva MOUIAL BASSILANA
Directrice de l'EUR, présidente de séance

